



BULLETIN DE TOURNES

N° 35
22 juin 2020

Madame, Monsieur,

Ardenne Métropole met en place un plan vélo consistant en la création d'un schéma d'aménagements cyclables et des soutiens au déplacement à vélo. Ce schéma se décompose en deux parties :

- 1- un réseau « structurant », sous la maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole, ayant pour objet de relier les villes de l'agglomération aux communes voisines périphériques.*
- 2- un réseau « capillaire », sous la maîtrise d'ouvrage des communes, consistant à créer des pistes cyclables, des bandes cyclables et d'autres aménagements... A noter que ces aménagements du réseau capillaire seront subventionnés à hauteur de 50 % par Ardenne Métropole.*

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin, une convention d'engagements réciproques a été votée et, de ce fait, nous nous engageons dans cette démarche. Le réseau capillaire de Tournes sera mis en place après une étude menée par une commission composée de conseillers municipaux qui est chargée d'étudier les aménagements possibles, sans pour autant pénaliser la circulation automobile et en maîtrisant les coûts d'une telle opération.

Cette adhésion revêt un aspect intéressant directement les habitants de Tournes : la possibilité d'acquérir un vélo neuf ou remis à neuf à des conditions attrayantes (renseignements et demande sur le site internet d'Ardenne Métropole : www.ardenne-metropole.fr rubrique « au quotidien / mobilités / opération agglo vélo »)

Des formations seront également proposées (circuler en ville, formations encadrées des enfants...).

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 8 juin 2020 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRE, M Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Chantal VAN DEN ABEELE, M. Gwénaël WEBER.

Absent ayant donné pouvoir

M. Gil ANGARD (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)

Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mai 2019 est approuvé.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjointes qui sont établies par référence à l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique.

les indemnités maximales pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants sont les suivantes :

- Maire : 51,6% de l'indice 1027 ;
- Adjointes : 19,8% de l'indice 1027.

Monsieur le Maire indique ne pas souhaiter percevoir le montant maximal, de même que les adjointes.

A l'unanimité, le Conseil fixe les indemnités du maire et des adjointes à :

- Maire : 43,0 % de l'indice 1027 ;
- Adjointes : 16,5 % de l'indice 1027.

.



Subvention 2020 au C.C.A.S.

A l'unanimité, le conseil attribue au C.C.A.S. une subvention de 700 € pour 2020.

Présentation et vote du compte de gestion 2019

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2019 qui constate un excédent d'exercice de 259 412,74 € en section de fonctionnement et un déficit d'exercice de 124 411,46 € en section d'investissement, soit un résultat positif pour l'exercice 2019 de 135 001,28 €.

Les résultats de clôture font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 964 638,13 € et un déficit de la section d'investissement de -341 674,42 €, soit un solde global positif de 1 622 963,71 €.

Présentation et vote du compte administratif 2019

Le compte administratif présenté par M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire s'est retiré, reflète à l'identique les résultats du compte de gestion établi par le comptable public. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil (sans le vote du Maire).

Affectation du résultat d'exploitation 2019

A l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement 2019, soit 1 964 638,13 €, de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement : 378 846,42 €
- Report en section de fonctionnement : 1 585 791,71 €.

Vote du taux des taxes foncières pour 2020

Le taux de la taxe d'habitation a été gelé par décision gouvernementale à son niveau de 2019, sans qu'il soit possible pour le conseil municipal de déroger à cette disposition.

En conséquence et à l'unanimité, le Conseil prend acte du gel du taux de la taxe d'habitation et décide de reconduire le taux des taxes foncières de l'année dernière.

- Taxe d'habitation : 16,10% (16,10% en 2019)
- Taxe sur le foncier bâti : 23,11% (23,11% en 2019)
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,86% (28,86% en 2019)

Présentation et vote du budget primitif 2020

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2020.

Section de fonctionnement

- Recettes de l'exercice : 1 178 974,00 €



- Recettes de fonctionnement antérieures : 1 585 791,71€
- Dépenses de l'exercice : 1 032 341,55 €
- Virement à la section d'investissement : 804 511,45 €
- Résultat de fonctionnement : 927,912,71 €

Section d'investissement

- Recettes : 563 267,97 €
- Virement de la section de fonctionnement : 804 511,45 €
- Dépenses : 1 367 779,42 €
- Résultat d'investissement : 0,00 €

Le budget 2020 présente un excédent global (intégrant le report des résultats de fonctionnement antérieurs) de 927 912,71 €.

Le montant des dépenses d'équipement porté au budget 2020 s'élève à 872 581 €.

Demande de subvention

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 71 147,85 € au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour le financement de la deuxième tranche de mise en conformité des bâtiments communaux : mairie et accès à l'église.

Vente d'un tracteur tondeuse

A l'unanimité, le conseil décide de vendre un tracteur tondeuse pour un montant de 12 000,00 € TTC et de le retirer de l'actif de la commune.

Suspension ponctuelle de paiement du droit de place

A l'unanimité, le conseil décide d'exonérer un contribuable du versement de la redevance d'occupation du domaine publique pour une durée de 2 mois, en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus et des mesures de confinement.

Signature avec le Parc Naturel Régional des Ardennes d'une convention d'entretien

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer avec le Parc Naturel Régional des Ardennes une convention pour l'entretien des panneaux de signalisation directionnelle de l'itinéraire "de la Pierre à l'Ardoise".

Signature avec Ardenne Métropole d'une convention d'engagements réciproques

Dans le cadre du plan "Agglo Vélo" mis en place par la Communauté d'Agglomération, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer avec



Ardenne métropole une convention d'engagements réciproques.

Le conseil décide de créer une commission communale provisoire en charge de réfléchir à la mise en place d'un réseau cyclable capillaire dans la commune de Tournes et désigne les membres suivants en plus du maire, membre de droit et président : Mmes Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Corinne BOCQUET et MM Gwénaél WEBER, Johann PRZYBYLSKI.

Questions diverses

Fêtes et cérémonies - Intervention de Mme Aline HAPLIK

Annulation de la fête patronale en raison des mesures de déconfinement.

Les programmes du 14 juillet, des journées du patrimoine et de la cérémonie commémorative du Bois de la Rosière, sont suspendus aux décisions à venir des pouvoirs publics en matière de déconfinement.

Affaires sociales - Intervention de Mme Pascale ANSELMO

Grande incertitude pour l'ouverture de l'A.L.S.H.7 cet été, en raison de la lourdeur des protocoles sanitaires et de l'imprécision des mesures à appliquer. La décision sera prise lors de la réunion du nouveau conseil d'administration du C.C.A.S. (NDLR : le Conseil a décidé de ne pas ouvrir l'A.L.S.H.7 lors de sa réunion du 19 juin 2020).

Travaux - Intervention de M. Christian LENOBLE

M. Christian LENOBLE évoque successivement les travaux divers, les grands travaux et les documents d'urbanisme (lire en rubrique informations des habitants).

Communication - Intervention de M. Philippe CLAUSSE

Poursuite de la distribution des informations municipales par les élus.

Suppression de l'édition d'un agenda de poche.

Lancement d'une enquête d'opinion auprès de la population.

Pôle scolaire - Intervention de M. Gérard CARBONNEAUX

M. Gérard CARBONNEAUX annonce sa candidature à la présidence du syndicat intercommunal du Pôle Scolaire, ainsi que l'avait souhaité le dernier conseil municipal. Il présente des éléments chiffrés sur le pôle scolaire, en particulier sur les effectifs et le budget, et fait part de ses craintes en matière de suppression de classes.

Il termine son intervention en commentant les orientations qu'il souhaite insuffler au pôle scolaire.

La séance est levée à 23 h 45.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Recensement des zones humides

Un technicien du Parc Naturel Régional des Ardennes a procédé les 11 et 12 juin à un inventaire des zones humides sur le terroir de Tournes.

◆ Divagation des chiens dans les pâtures

Il nous a été signalé que des veaux avaient été affolés et dispersés par des chiens qui entrent dans les pâtures. Les bêtes affolées peuvent se blesser, détruire les clôtures, se retrouver sur la voie publique et provoquer des accidents.

Si, en cette période de déconfinement, il est agréable de se promener avec son ami à quatre pattes, nous ne saurions trop recommander de ne pas laisser les chiens divaguer à proximité des pâtures.

Rappel : il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs (arrêté du 16 mars 1955).



Fêtes et cérémonies

◆ Manifestations estivales incertaines

S'il est certain que la fête patronale sera supprimée, l'incertitude demeure sur la tenue des autres manifestations de l'été : 14 juillet, cérémonie commémorative du Bois de la Rosière, journées du patrimoine.

Si la manifestation du "Bois de la Rosière" est maintenue, elle devra se dérouler exceptionnellement le samedi et non le dimanche, en raison de la commémoration du cent cinquantième de la guerre de 1870.



Affaires scolaires

◆ Présidence du pôle scolaire

Lors de la réunion du syndicat intercommunal du pôle scolaire faisant suite au renouvellement des conseils municipaux,



Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Maire de Tournes, a été élu à l'unanimité président, le 11 juin dernier.

CCAS



C.C.A.S.

◆ Pas d'A.L.S.H. cette année !

A la majorité, les membres du C.C.A.S. ont décidé de ne pas ouvrir l'A.L.S.H. pendant l'été en raison des délais trop courts et des contraintes trop lourdes du protocole sanitaire (décision du 19 juin).



Urbanisme - Environnement

◆ Interventions d'Ardenne Métropole sur le réseau d'assainissement

Ardenne Métropole devrait engager à compter du 2 juin 2020 des travaux de rénovation du réseau de canalisations des eaux usées, dans rue de la Tourette, rue du Moulin et rue du Bois de la Rosière.

◆ Travaux sur la N43 entre la côte du Temple et Tournes

Le Conseil Départemental a programmé des interventions sur trois ouvrages d'art de la RN43, notamment sur le pont qui enjambe la rue de la gare. Ces travaux sont prévus à compter du 15 juin 2020.

◆ Fibre

L'installation de la fibre sur le territoire du Grand 'Est se poursuit. La société Losange vient de contacter la commune pour l'implantation d'un sous-répartiteur. La fibre n'est pas encore là, mais elle arrive... lentement mais sûrement.

◆ Les travaux sur la commune

Après 2 mois d'arrêt total, confinement oblige, la vie communale reprend ses droits.

Embellissement de la commune : remise en route des jets d'eau de la rue Charles de Gaulle et programme de fleurissement réduit exceptionnellement cette année en raison des circonstances.

Désembouage du système de chauffage de la salle des fêtes : attente de devis pour choisir un prestataire.

Agrandissement du Columbarium : attribution du marché au prochain conseil.

Maîtrise d'œuvre du projet de salle des sports : examen du dossier en



commission d'appel d'offres et passage devant le prochain conseil municipal pour choisir le cabinet d'architecte.

Mise aux normes de la mairie et de l'accès à l'église : la phase étude est en voie d'achèvement (attente de la décision du conseil municipal sur les aménagements intérieurs de la mairie) avant le lancement du marché public pour le choix des entreprises en charge des travaux.

Jointoiement et réfection du mur d'enceinte de l'espace mairie - église : Les travaux de jointoiement (réfection des joints) sont pratiquement terminés. Il reste à remonter le muret devant le monument aux morts. Son mauvais état avait nécessité son démontage complet.



Vos élus au travail

Ne sont mentionnées ci-après que les réunions des instances communales à l'exclusion des rendez-vous et rencontres diverses.

- 02/06 : Commission des travaux
- 04/06 : Réunion maire / adjoints et rencontre avec le personnel
- 04/06 : Commission des finances
- 06/06 : Commission communication
- 08/06 : Commission fêtes et cérémonies
- 08/06 : Conseil municipal
- 09/06 : Réunion maire / adjoints
- 10/06 : Conseil syndical du Parc Naturel Régional des Ardennes
- 11/06 : Conseil électif du Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire
- 18/06 : Commission d'appel d'offre
- 19/06 : Commission des travaux
- 19/06 : Conseil d'administration du C.C.A.S.

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent tous les jours sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture : • Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr